



**I.I.B.S.N.**

**SAGE Vendée**  
**Pré-inventaire des zones humides**  
**Restitution des travaux du groupe d'acteurs locaux de la**  
**commune de**  
**Sérigné (85)**  
**le 8 novembre 2010**

<b>Etaient présents .....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>2</b>
<b>Cadre juridique de l'inventaire des zones humides .....</b>	<b>3</b>
<b>Définition d'une zone humide et les différentes fonctions .....</b>	<b>3</b>
<b>Méthodologie d'inventaire .....</b>	<b>3</b>
<b>Les données de pré-localisation .....</b>	<b>4</b>
<b>Contexte générale de la commune .....</b>	<b>7</b>
<b>Bilan de la délimitation planche par planche .....</b>	<b>7</b>
Planche AQ 18 .....	7
Planche AP 18 .....	7
Planche AQ 17 .....	8
Planche AP 17 .....	8
Planche AS 15 .....	8
Planche AQ 15 .....	8
Planche AR 15 .....	8
Planche AR 16 .....	9
Planche AS 16 .....	9
Planche AQ 16 .....	9
Planche AQ 17 .....	10
Planche AR 17 .....	10
<b>Digitalisation des informations recueillies .....</b>	<b>10</b>
<b>Conclusion &amp; recommandations.....</b>	<b>11</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>12</b>

Liste des cartes

Carte 1	Pré-localisation des zones humides à l'échelle de la commune.....	6
Carte 2	Pré-localisation des zones humides à l'échelle de la commune sur la base d'un indice de confiance.....	6
Carte 3	Géologie simplifiée .....	7
Carte 4	Zones inondables (étude Calligée + données du groupe d'acteurs).....	10
Carte 5	Pré-inventaire des Zones humides (3 niveaux) .....	11

## ***Etaient présents***

La composition du groupe d'acteurs locaux a été arrêtée par le conseil municipal par délibération. Le tableau ci-dessous en donne la composition.

Nom prénom	Fonction	Présents / absents
M Tapon	Elu, Maire	oui
Mme Bonnaud	Elue	oui
M Coulais	Elu	oui
M Bachelereau	Elu Agriculteur	excusé
M Aldiguier	DDTM 85	oui
M Delhomme	Randonnée, CDRP 85	oui
Mme Boulais	LPO	oui
	ONEMA	non
M Gimon	Société de Chasse	oui
M Gerzeau	CLE, Président du Comité technique Zones humides	non
Laure THEUNISSEN	animatrice du SAGE Vendée, chargée du suivi du dossier zones humides	oui
Elven LANOE	chargé de mission zones humides	oui

La composition de ce groupe est conforme à celle proposée dans les « Modalités d'inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE Vendée ». Il est toutefois proposé de rajouter un interlocuteur pour l'association de pêche et de la propriété foncière.

M. Majou membre de la CLE du SAGE Vendée et ancien élu de la commune sera aussi invité pour la prochaine réunion.

## ***Introduction***

M. TAPON introduit la réunion en expliquant succinctement le contexte. Il rappelle que la commune est en cours d'élaboration du PLU. Le travail sur ce document est bien avancé par le conseil municipal. L'objectif est d'adopter le PLU en fin d'année.

Afin de compléter le dossier, la commune doit faire un point sur les zones humides de son territoire communal. Cette information viendra compléter l'état initial de l'environnement et le zonage.

Il présente Laure THEUNISSEN et Elven LANOE de l'IIBSN en précisant que l'IIBSN apporte un appui sur le dossier.

Laure THEUNISSEN rappelle que l'inventaire des zones humides que la commune va réaliser répond à une double obligation : celle demandée dans le cadre de l'élaboration du PLU et celle demandée dans les dispositions du SAGE Vendée.

Laure THEUNISSEN propose le déroulement de la réunion de la façon suivante :

- Rappeler le cadre juridique de l'inventaire des zones humides dans le cadre du SAGE de la rivière Vendée

- Rappeler la définition d'une zone humide et les différentes fonctions qui lui sont associées
- Présenter la méthodologie d'inventaire validée par la Commission Locale de l'Eau
- Délimiter et décrire les zones humides connues par le groupe de travail

Elven LANOE présente, sur support informatique, le contexte de l'étude et la méthodologie générale adoptée (ANNEXE 1).

Le travail de cette première réunion du groupe d'acteur est un « pré-inventaire ». Comme il l'est indiqué dans les « modalités d'inventaire », une expertise de terrain reste nécessaire.

La commune de Sérigné s'y est engagée. Elle a justement délégué maîtrise d'ouvrage à l'Institution pour la réalisation de cette étude.

La réunion de terrain avec le prestataire de services aura lieu le **30 novembre 2010 à 14h30**.

### ***Cadre juridique de l'inventaire des zones humides***

Le cadre juridique de cet inventaire est donné par la loi sur l'eau de 1992 qui précise que les zones humides jouent un rôle dans la gestion de la ressource en eau, cela est également repris dans la loi sur l'eau de 2006. De plus, un des sept objectifs principaux de SDAGE Loire Bretagne est la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau du SAGE.

La loi Développement et Territoires ruraux pose le principe que de la préservation et de la gestion durable des zones humides sont d'**intérêt général**.

### ***Définition d'une zone humide et les différentes fonctions***

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement. Ainsi, les zones humides sont définies comme :

« des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant ne partie de l'année » (art. L.211-1 du code de l'environnement).

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- l'hydrologie,
- l'hydromorphie des sols
- la végétation hygrophile.

Différentes fonctions sont associées aux zones humides : la contribution à l'épuration des eaux, la régulation des débits d'étiage et la recharge des nappes, la protection contre les inondations, la source de biodiversité et les valeurs socio-économiques.

### ***Méthodologie d'inventaire***

Elven LANOE présente l'approche générale d'inventaire.

Les zones humides présentent, du fait de leur interaction avec le bassin-versant, une diversité d'intérêts, notamment concernant la ressource en eau sur le plan « qualité » comme sur le plan « quantité ». Le choix de réaliser l'inventaire des zones humides est donc bien un enjeu « vital » pour

la société et cette démarche constitue une réponse aux enjeux du SAGE concernant la gestion et la protection de la ressource en eau.

L'idée générale de cet inventaire de connaissance est : « Connaître et comprendre pour mieux gérer ».

L'objectif de cette démarche de connaissance qui est engagée à l'échelle du bassin-versant est de mieux connaître les différents éléments qui structurent le bassin versant et qui influencent largement la ressource en eau sur le plan quantité et qualité. Il est aussi de recueillir un maximum d'informations afin de mieux comprendre le fonctionnement du bassin-versant sur le plan hydrologique (écoulements / flux d'eau et de matières) à une échelle relativement fine puisque cet inventaire se réalise au 1/7000ème.

Elven LANOE rappelle que la démarche permet de s'engager sur un inventaire de connaissance tel qu'il a été envisagé par la CLE.

Cette démarche s'articule sur deux axes :

- La concertation avec les acteurs locaux
- L'inventaire des Zones Humides proprement dit

Tout d'abord, la **phase de pré-localisation** est un moyen de définir et de délimiter les Zones humides Potentielles. Cette phase s'effectue à l'échelle du bassin-versant et consiste donc à identifier sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence des zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes. Ce travail s'effectue grâce au recueil d'informations de sources diverses et le croisement de ces données. Il apparaît nécessaire de compiler différentes sources d'informations puisque certaines s'avèrent complémentaires. Certaines se confirment l'une et l'autre ce qui présente un fort intérêt : cela permet de cibler le plus précisément possible les secteurs du territoire qui doivent faire l'objet d'une investigation de terrain. Cette étape de pré-localisation sera amenée à s'enrichir au fur et à mesure.

Pour la Phase Inventaire et expertise de terrain, cette étape est réalisée à l'échelle communale, cet inventaire est porté par la commune.

Cette étape d'inventaire et d'expertise est réalisée en concertation avec les groupes d'acteurs locaux établis au sein de chaque commune.

La commune de Sérigné est engagée dans l'étude d'inventaire en ayant délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Institution.

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire excepté les surfaces imperméabilisées (urbanisation).

### ***Les données de pré-localisation***

Laure THEUNISSEN présente les atlas cartographiques qui serviront pendant la séance à la délimitation des zones humides. Ces supports présentent les zones humides potentielles avec les photographies aériennes datant de 2001 et le Scan 25 (carte IGN au 1/25 000<sup>ème</sup>) datant de 1985.

Les différents outils de pré-localisation y sont mentionnés :

La couche Pré-localisation ponctuelle des zones humides de l'IIBSN qui fait état de la présence de nombreuses zones humides signalées par des points.

La pré-localisation de l'Agrocampus de Rennes : Cette pré-localisation a été conçue sur la base d'un modèle numérique de terrain basé sur la topographie ainsi que sur la perméabilité des substrats géologiques.

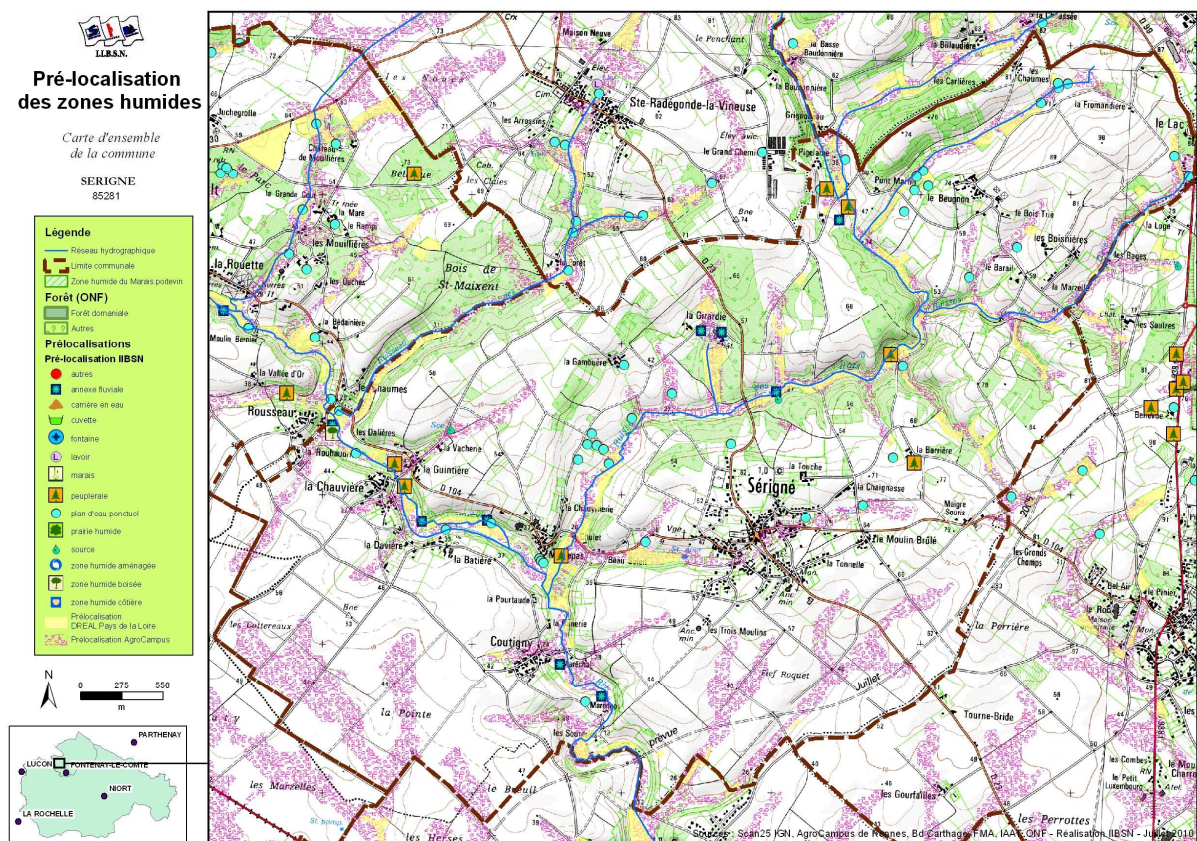
La pré-localisation DREAL Pays de la Loire : Cette pré-localisation a été réalisée principalement par photo-interprétation.

Les enveloppes de probabilité de présence des zones humides produites par l'Agrocampus de Rennes sont produites sur la base du calcul de l'Indice de Beven-Kirkby (IBK) aval qui permet de délimiter les zones potentiellement saturées en eau. Il s'agit d'un traitement du Modèle Numérique de Terrain (MNT) (à partir du logiciel MNTsurf) s'appuyant ainsi sur des critères topographiques.

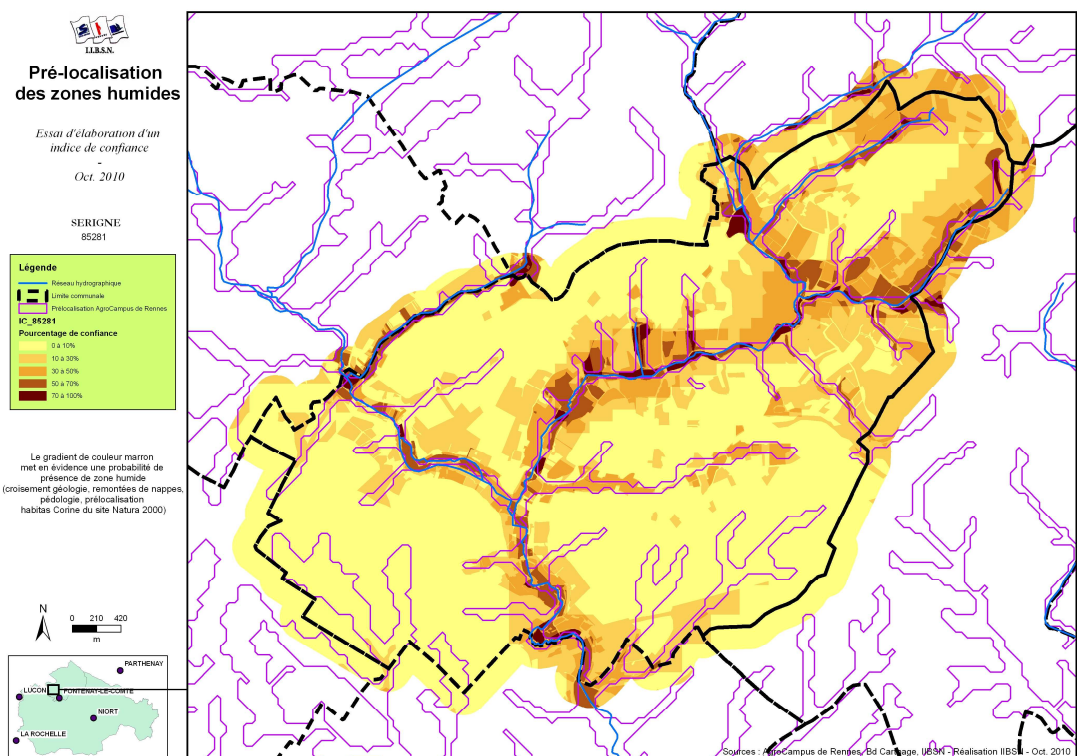
**Remarque** : Le MNT n'ayant qu'un pas de 50 mètres, il est possible que le modèle omette des micro zones humides déconnectées du réseau hydrographique (cas isolés).

De plus, sur la partie sédimentaire avec des reliefs peu prononcés, cette pré-localisation est peu fiable car elle surestime à l'heure actuelle encore largement la superficie en zone humide.

Carte 1 **Pré-localisation des zones humides à l'échelle de la commune**



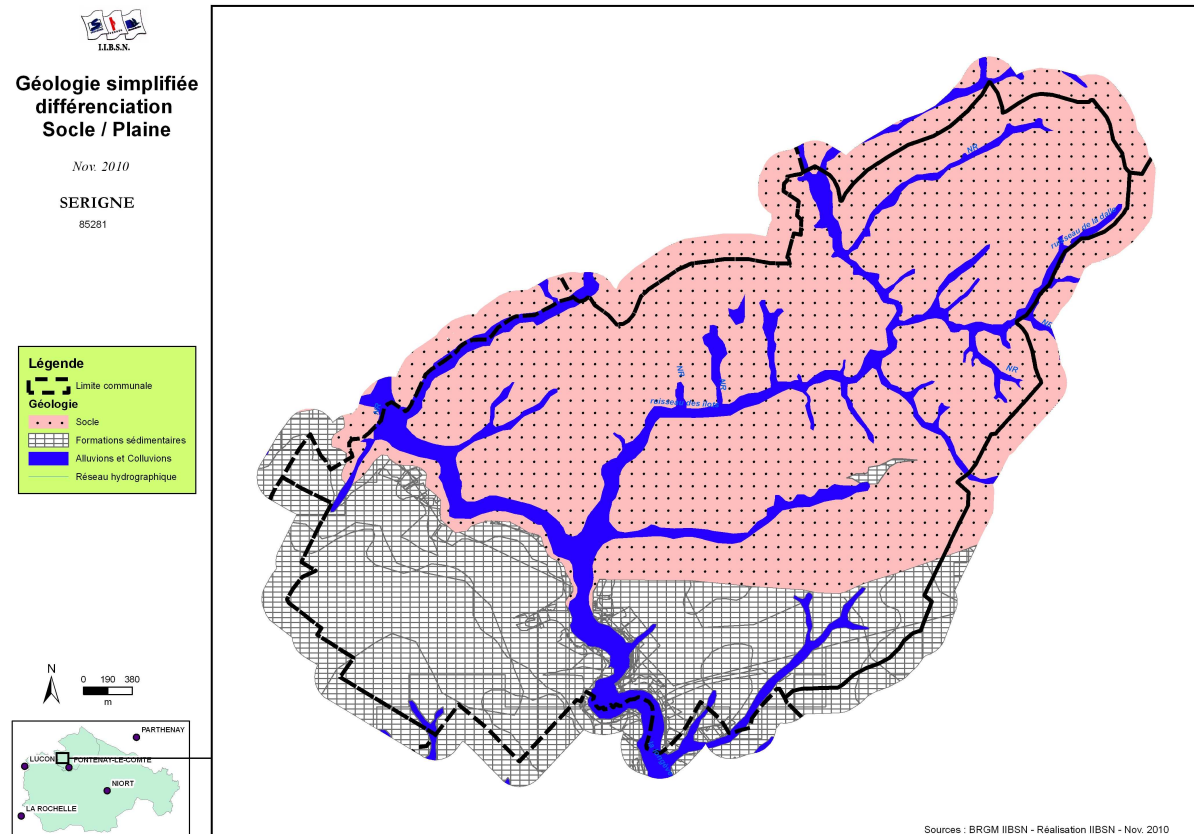
Carte 2 **Pré-localisation des zones humides à l'échelle de la commune sur la base d'un indice de confiance**



## Contexte générale de la commune

La commune de Sérigné est située en limite de socle armoricain et de la plaine Sud Vendée. Deux territoires sont donc bien distincts et les densités de zones humides ne sont pas comparables.

La rivière Longèves est le principal cours d'eau caractérisé par des assecs sévères l'été et des inondations importantes l'hiver.



Carte 3 **Géologie simplifiée**

## Bilan de la délimitation planche par planche

Lors de la réunion, les planches de l'atlas sont passées en revue une à une.

Certaines informations ont fait l'objet d'une cartographie notamment les informations concernant les délimitations.

### Planche AQ 18

Ruisseau de la Dalle : Limites Agrocampus à confirmer

### Planche AP 18

Talweg en amont du plan d'eau à vérifier

Au lieu dit Le Lac parcelle humide allant au delà de la prélocalisation ; présence de joncs

Ruisseau de la Dalle : vérifier la largeur

NB : Autre commune : parcelle proche de l'entreprise SMARO localisée par la DREAL est une parcelle très humide.

### Planche AQ 17

Ruisseau du Château de la Girardie : ok

Fossé linéaire : ok ; pont de bois au niveau du chemin ; la zone humide va bien au delà du chemin

Parcelle « DREAL » à proximité du dépôt à vérifier

Ruisseau des ilots : cours d'eau inonde si l'hiver est pluvieux ; vérifier la largeur de l'Agrocampus topographie caractéristique avec versants pentus et zone plane le long du cours d'eau ; source dans un bosquet à vérifier

Enveloppe Agrocampus « déconnectée » du réseau : cette parcelle est humide

Talweg débutante par deux étangs : zone humide

Manque un étang à « la Barrière »

Autre talweg : peupleraie à ajouter à la confluence avec le ruisseau des ilots ; parcelle « DREAL » ok ; joncs dans la parcelle en forme de U

Ruisseau de Dalle : zone très humide à la confluence avec un ruisseau ; ruisseau des dalles inonde régulièrement (jusqu'à la départementale) mais ne déborde pas très largement du fait de l'encaissement de la vallée ; affluent rive gauche n'a pas un débit important, peut « couper » l'été

Talweg au lieu dit « le Barail » : fossé drainant donc zone non franchement humide

Secteur le Barail : Présence quelques sources et chemins humides l'hiver

### Planche AP 17

Au lieu dit « le Bois Trié » : zone Agrocampus à vérifier

Au lieu dit « le Beugnon » : manque un plan d'eau, présence quelques mares et plans d'eau sur source

Ruisseau entre « Les chaumes » et « Pont Martin » : zone humide moins large que l'agrocampus dans le secteur intermédiaire ; zone humide plus large en amont donc zone DREAL OK ; plan d'eau en rive gauche sur source ; inondation exceptionnelle

Les deux cours d'eau à « Pigelame » : inonde entre les deux cours d'eau ; au sud parcelle avec des joncs ; zone à l'ouest proche de deux maisons => à retirer selon le groupe

### Planche AS 15

Toute la pré-localisation Agrocampus est fautive

### Planche AQ 15

Rajout d'une mare au lieu dit « les prés de la Chavière »

« Les Naulets » : zone non humide ; à vérifier ; fossé au fond du talweg ; mare en plus ;

Les Dalières : inonde jusqu'à la route

« les Rivassons » : zone inondable

« les prés de la Chauvières » quelques peupliers

### Planche AR 15

Zone de plaine

Pas de zone humide



## Planche AR 16

La Davière : pas de zone humide  
Les Prés de la Guintière : mare alimentée l'hiver  
Les prés de Maurepas : 3 mares ok  
Coutigny : pas de zone humide  
Entre grand potet et Petit Potet : DREAL faux  
La Sanguineraie : pas de zone humide ; agrocampus faux  
Champ Méralchal : parcelle DREAL faux  
Les Dimes : pas de zone humide ; agrocampus faux  
Machonne : mare supplémentaire  
Larcanson : mare supplémentaire  
Les Quinaudière : mare supplémentaire  
Les Prés de la Guintière : mare alimentée l'hiver  
Aval STEP : peu inondé mais à vérifier ; certains jardins peuvent avoir de l'eau  
Petit Clocq : fossé dans le fond de talweg et passe la route à l'amont  
La Guintière : la rivière a débordé deux fois en 35 ans : 1963 et 1976  
La Chauvière : la route n'inonde jamais  
Reau des Ilôts : inondable, au niveau du lieu dit « Cholet », le pont ralenti l'écoulement et entraîne des inondations à l'amont du pont  
Reau des Longèves : n'inonde pas jusqu'à la route

## Planche AS 16

Zone de plaine ; toutes zones agrocampus hors de la vallée de la Longèves sont fausses  
Bassin d'orage qui se déverse dans la Longèves  
Carrière avec remblai  
Vallée sèche aux petites Coindries  
Lieu dit Mrengo = fond de vallée inondable

## Planche AQ 16

Les Prés : mare dans el cours d'eau => sans doute une zone d'abreuvement  
La Dalle : une mare ; une source à proximité  
Ruisseau des rivarsons : cours d'eau déborde en hiver ; vallée étroite ; coupe l'été ; mouillères au lieu dit les Chaigneaux + parcelle drainée au pied du coteau  
Les Dalières : une parcelle DREAL fausse  
Les prés de la Chauvière : inondable jusqu'à la route de l'Hermenault  
Les Combles : la source alimente par trop plein un ancien lavoir  
Les Freffes : talweg trop large ; un fossé remonte jusqu'après la route ; ce talweg n'inonde pas ; source constante à l'aval en plus  
Ruisseau des Ilots : inondable ; coupe la route parfois ; inonde plus en rive gauche à l'aval  
La Chauvinerie : mare dans la parcelle identifiée par la DREAL  
Rochilleau : talweg trop large ; trou d'eau dans le bois + fossé ; le fossé remonte jusqu'à la Gambuère  
Talweg depuis « la Fontaine » : joncs fauchés à l'amont ; talweg trop large ; digue sur le plan d'eau  
La Girardie : source dans le bois au nord de la D23 ; départ d'un fossé ; parcelle de joncs au nord du château ; confluence avec le ruisseau des ilots à modifier : moins large

## Planche AQ 17

Zone de plaine  
Pas de zone humide  
Vallée sèche

## Planche AR 17

Inondation dans le bourg par ruissellement (moins sûr par remontée de nappe) ; surtout les jardins qui inondent

Lavoir avec source

Source derrière la mairie ; tarie jamais

L'amont du bourg n'inonde pas

Quelques joncs à la Chaignasse

Talweg à l'mont trop large

La Touche : fontaine privée

Le Lac : prairie humide + parcelle à joncs

La bruyère : étang sans usage

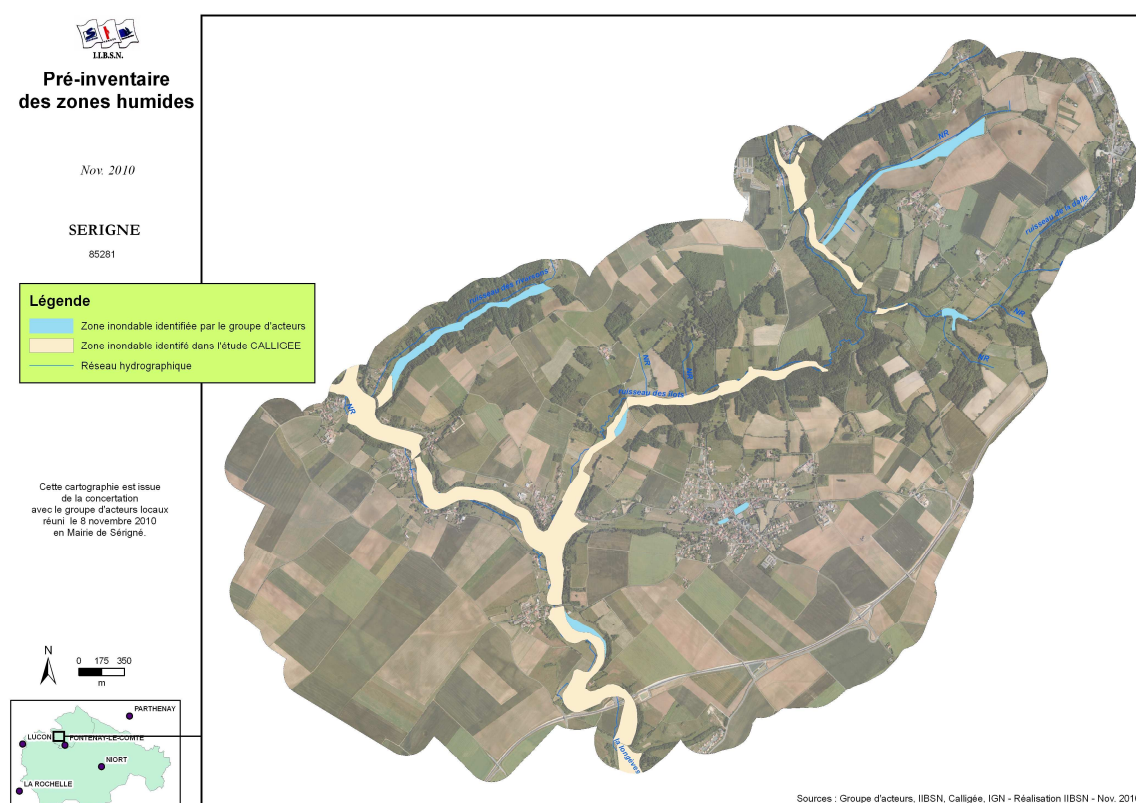
## Digitalisation des informations recueillies

Nous attirons votre attention sur le fait que ce premier travail n'est qu'un « pré-inventaire ». C'est pourquoi il a été établi 3 niveaux de zones humides sur la carte suivante (cf. Carte 5) :

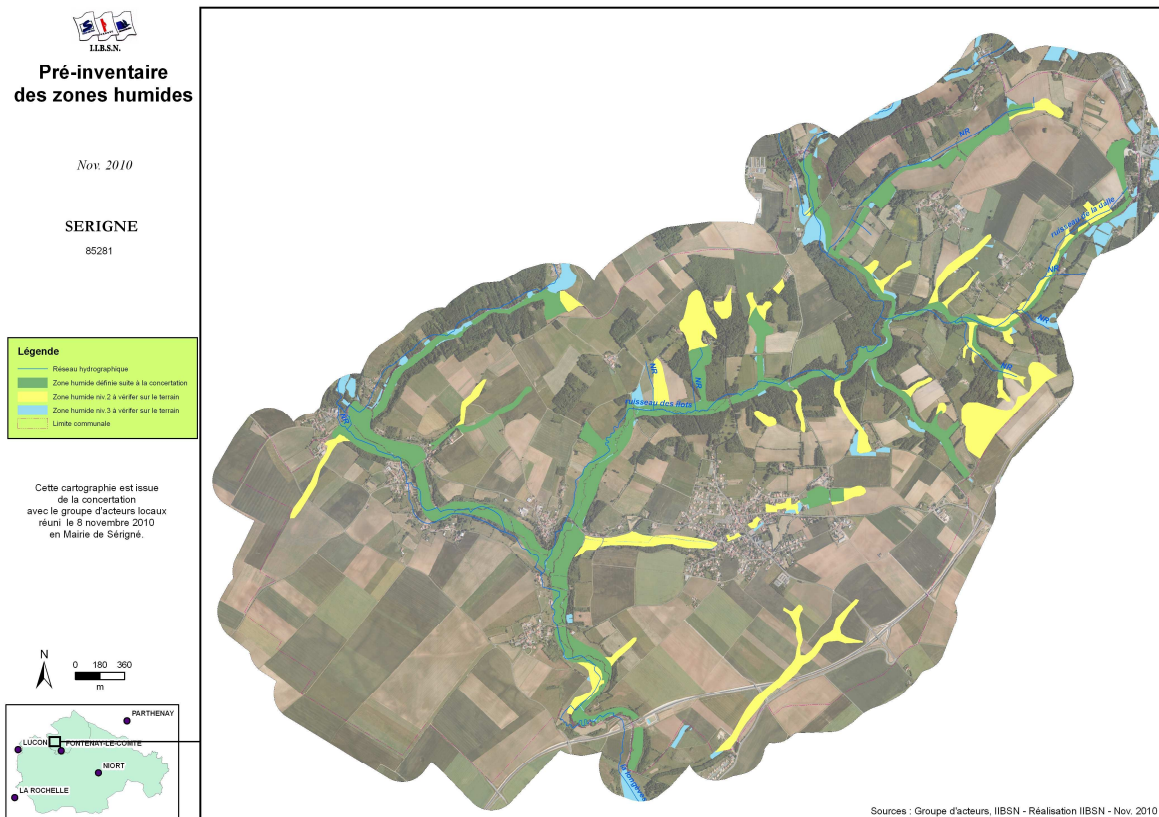
- Niveau 1 => zone humide fortement probable suite à la concertation avec le groupe d'acteurs
- Niveau 2 = zone humide à vérifier suite aux informations du groupe d'acteurs
- Niveau 3 => information supplémentaire à vérifier

De plus, pour les zones inondables, l'étude CALLIGEE 2005 sur le bassin de la Longèves fournit un zonage très satisfaisant au regard des informations du groupe d'acteurs elle a été juste complétée sur quelques cours d'eau suite à la réunion (cf. Carte 4).

Carte 4 **Zones inondables (étude Calligée + données du groupe d'acteurs)**



## Carte 5 Pré-inventaire des Zones humides (3 niveaux)



### Conclusion & recommandations

La commune de Sérigné présente un territoire avec des densités de zones humides très variables. Le groupe d'acteurs locaux a travaillé de façon efficace pour confirmer la présence de celles-ci. Toutefois, il est mis en évidence les zones sur lesquelles l'expertise de terrain est requise pour validation de leur existence.

Il est fortement recommandé le classement en **zone N** dans le PLU des parcelles concernées par l'enjeu « inondation » et par l'enjeu « zones humides ».

Rédaction : Elven LANOË / IIBSN  
Laure THEUNISSEN / IIBSN  
Novembre 2010

## ***Annexes***

### **ANNEXE 1. Diaporama présenté en séance**

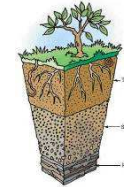
# Inventaire à l'échelon communal des « zones humides » SAGE Vendée

Commune de Sérigné  
8 novembre 2010 – 14 h 30

Selon le code de l'environnement (L211-1) les critères pour la définition des zones humides sont...



**La végétation hygrophile** : ce sont des plantes adaptées aux milieux humides comme les joncs, la salicaire, les saules, les aulnes...



**La présence de sols caractéristiques**: observation de traces d'hydromorphie



**La présence d'eau** : les sols sont engorgés d'eau de façon permanente ou temporaire

## Contexte de l'inventaire

loi sur l'eau de 1992  
et 2006

protection des zones  
humides = enjeu  
important pour la  
gestion de la  
ressource en eau

Schéma Directeur  
d'Aménagement et de Gestion  
des Eaux du bassin Loire-  
Bretagne (SDAGE)

La sauvegarde et la mise en  
valeur des zones humides :  
❖ Inventorier les zones  
humides

Loi sur le développement  
des territoires ruraux de  
2005

Préservation et gestion  
durable des zones humides  
= intérêt général

Schéma d'Aménagement et de  
Gestion des Eaux Sèvre niortaise  
Marais poitevin et Vendée

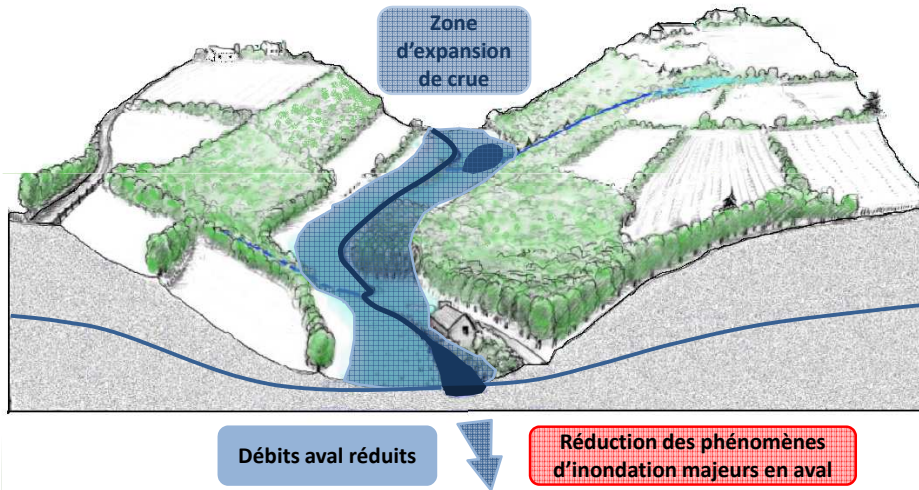
Préconisations des 2 SAGE :

❖ Inventaire et caractérisation des zones  
humides

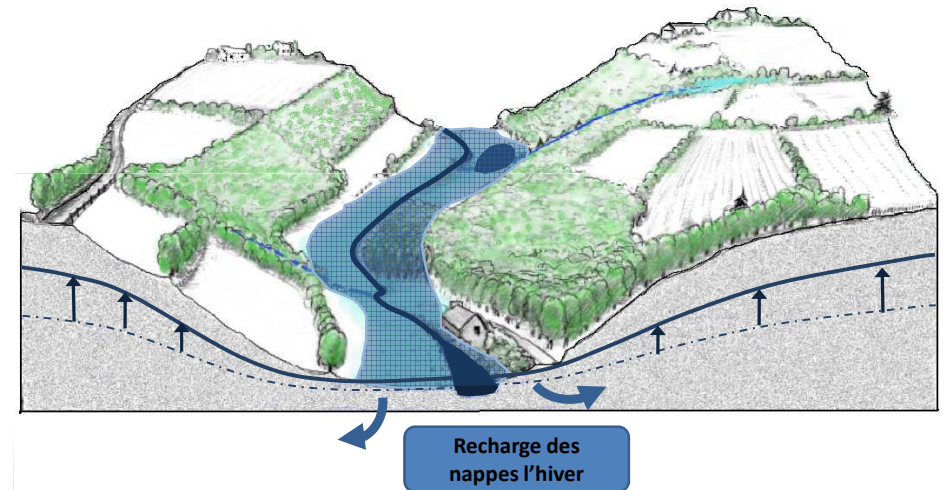
## Les ZONES HUMIDES

# Une diversité de FONCTIONS pour des Services rendus...

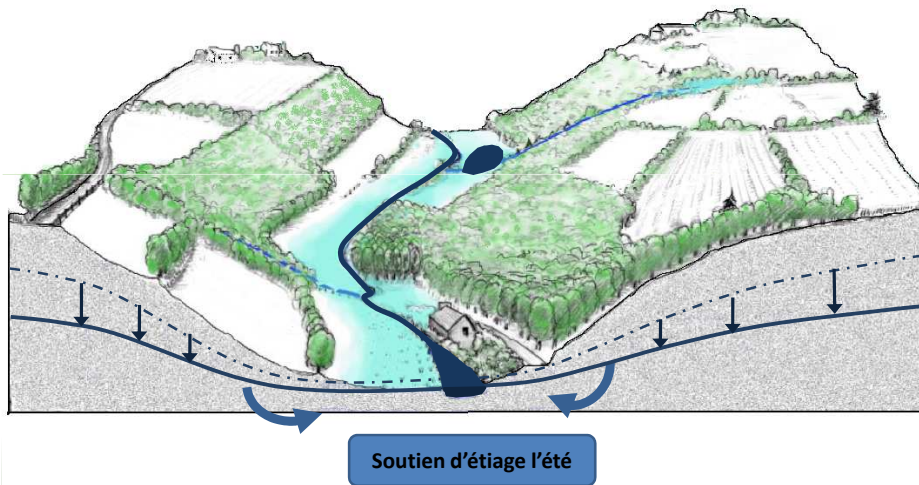
## Fonctions hydrologiques



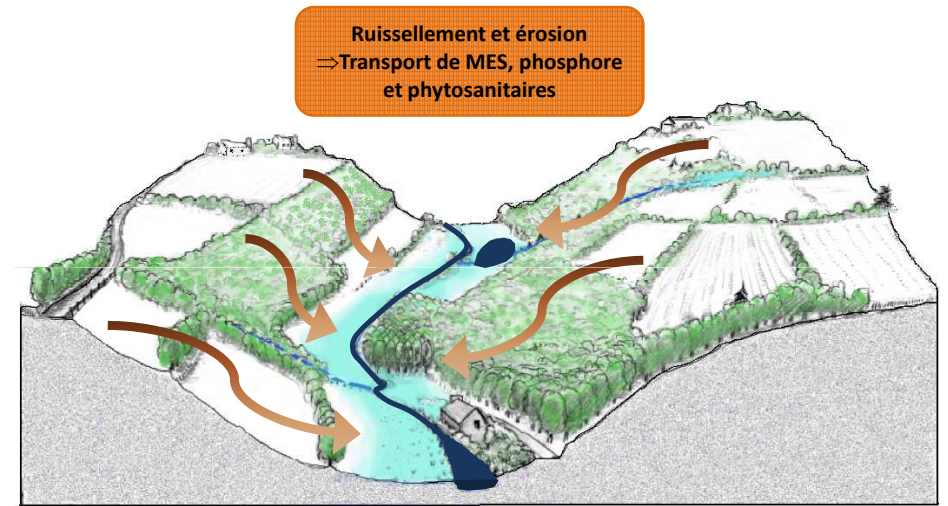
## Fonctions hydrologiques



## Fonctions hydrologiques

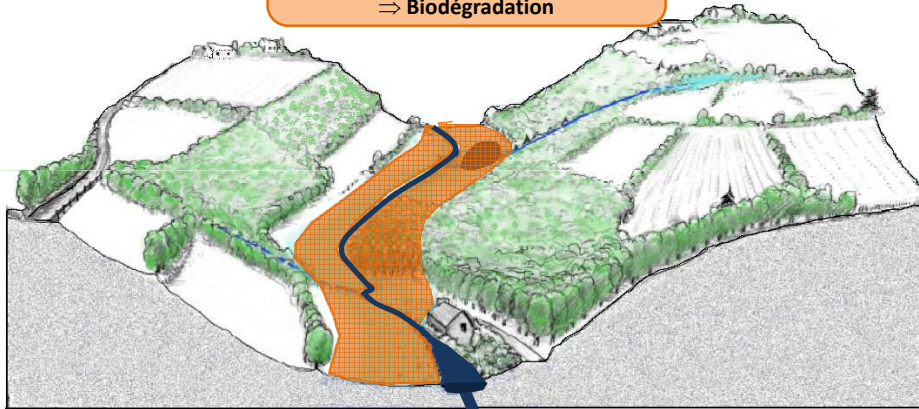


## Fonctions bio-géochimiques



## Fonctions bio-géochimiques

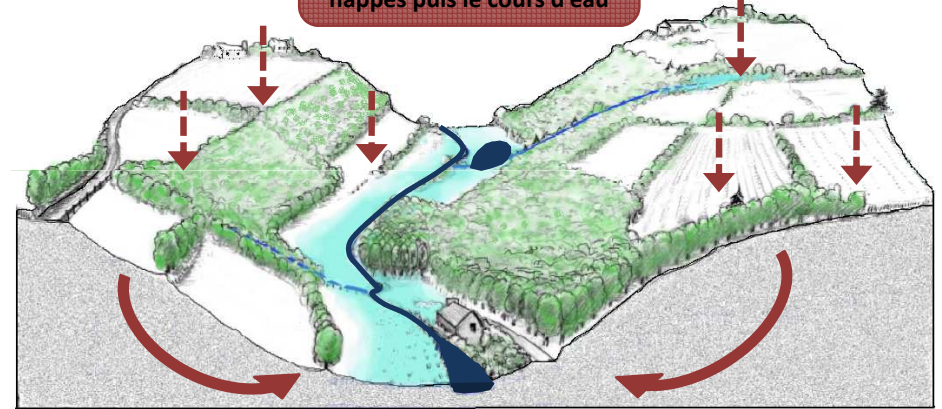
Zone de ralentissement et de sédimentation des MES et polluants  
 ⇒ Prélèvement par la végétation  
 ⇒ Biodégradation



Protection du cours d'eau

## Fonctions bio-géochimiques

Phénomènes d'infiltration de polluants dissous vers les nappes puis le cours d'eau

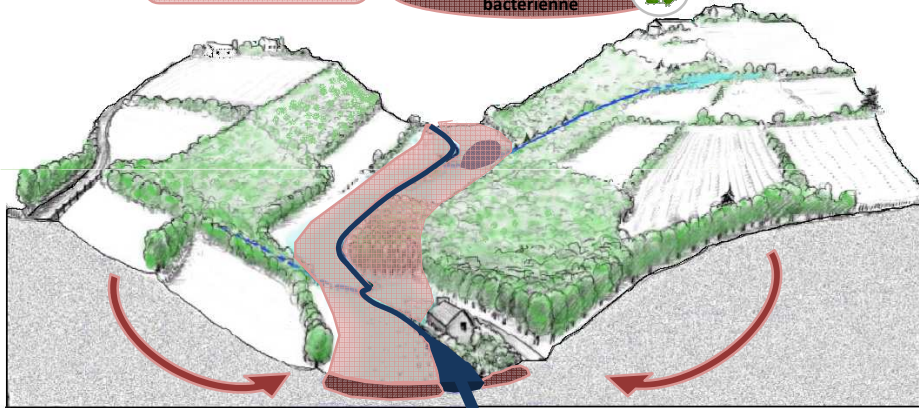


## Fonctions bio-géochimiques

Epuration des nitrates

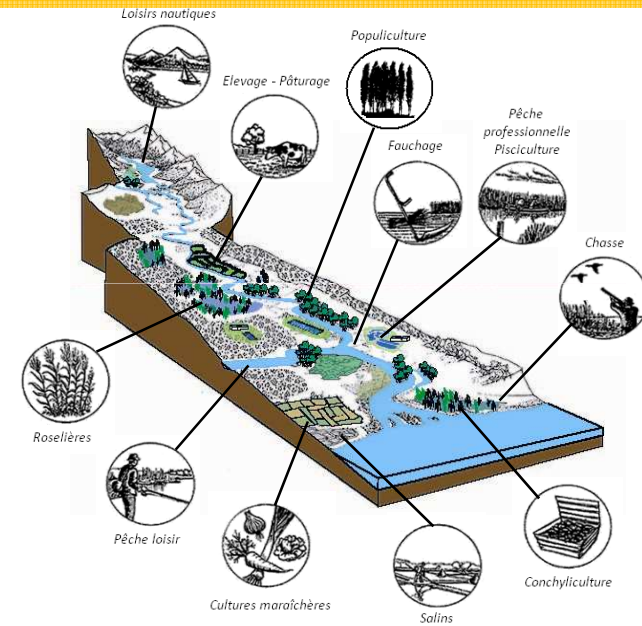
Prélèvement par la végétation

Dénitrification bactérienne



Protection du cours d'eau  
 Amélioration de la qualité de l'eau

## Valeurs socio-économiques et culturelles



Les ZONES HUMIDES

# Quelques exemples de ZONES HUMIDES...

Les ROSELIERES



Les PRAIRIES HUMIDES



Les BOISEMENTS HUMIDES



Les MARES



Terres agricoles  
et paysages artificialisés

Terres  
labourées



Peupleraies



# L'inventaire des « Zones humides »



*Inventaire  
de  
connaissance*



## Une démarche facilitée...

❑ Démarche et méthodologie **unique** pour l'ensemble des **communes**

- des modalités d'inventaires **uniques**  
⇒ un **socle commun** minimum et obligatoire
- la Commission Locale de l'Eau fait **référence**  
⇒ définit la méthodologie  
⇒ apporte **conseil** et **assistance** aux **communes**

## Une démarche intégrée...

❑ Concertation avec les acteurs locaux

❑ Eléments de l'inventaire

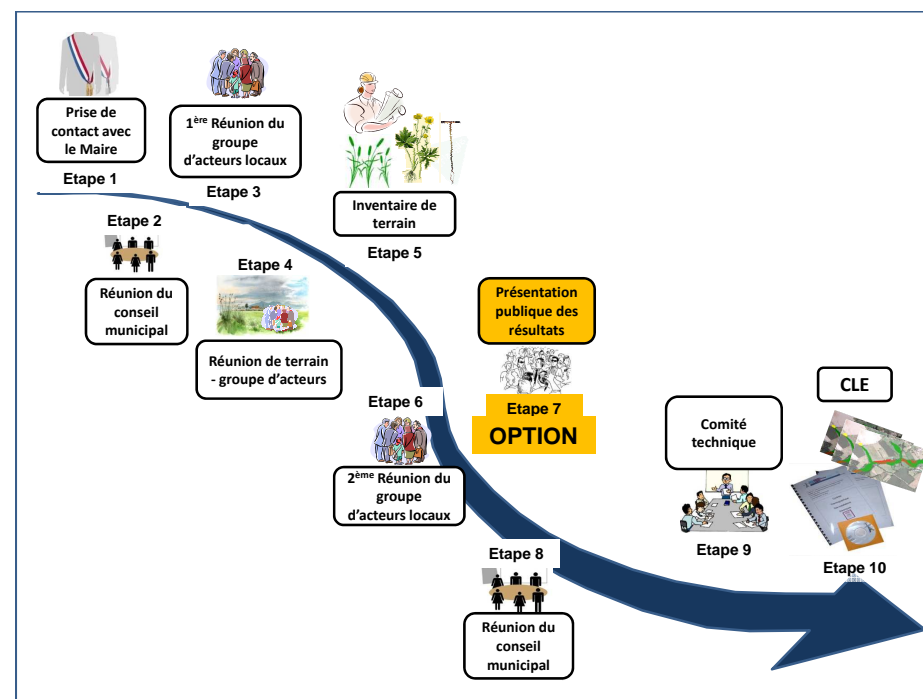
- Zones humides (ponctuelles, surfaciques)
- Réseau hydrographique lié aux zones humides
- Plans d'eau

⇒ permet de **comprendre le fonctionnement** et la **relation des zones humides** avec le **réseau hydrographique** et leurs **rôles** dans le bassin-versant

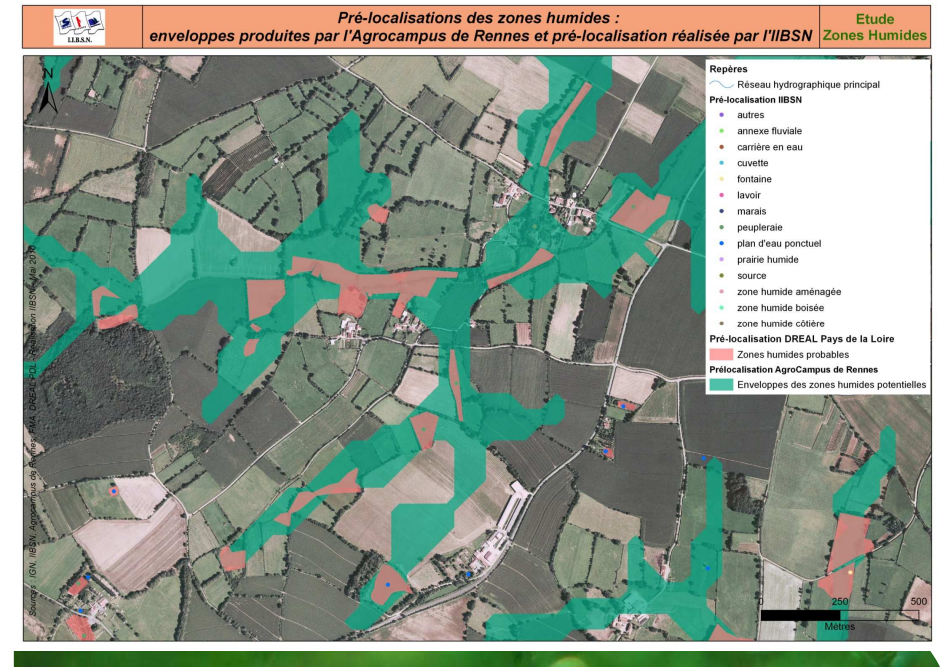
⇒ permet une **meilleure appropriation** des zones humides par les **acteurs locaux**

⇒ **permet d'agir au mieux**

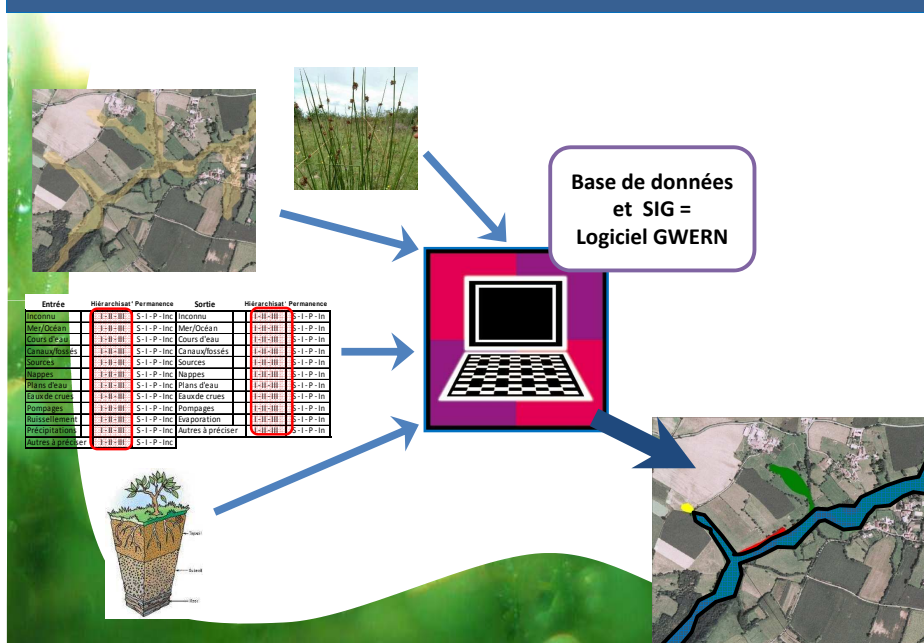
## Procédure de concertation



# Méthodologie d'inventaire



## PHASE de caractérisation des Zones Humides



## Rôles du Groupe d'acteurs locaux

- ⇒ Exprimer les différents point de vue sur le territoire communal, sur les zones humides
- ⇒ Nous aider à identifier, pré-délimiter, caractériser les zones humides, leur mode de gestion
- ⇒ Nous aider à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau)

⇒ ....